

Notre Village N° 95

PAGE : 1



Novembre 1918 — Novembre 2018

Bulletin municipal d'informations et de liaison
de la commune de Monchy-Lagache

Site informatique : www.monchy-lagacheinfomairie.fr

Monchy-Lagache : C'était il y a 100 Ans



Sommaire

Page 2	C'était il y a 100 ans
Page 4	Vœux du Maire
Page 4 à 5	Vœux du Maire et c'était il y a 100 ans
Page 6 à 9	Rappel des événements 2018
Page 10	Prévision des manifestations 2019
Page 11 à 12	Mairie : Informations pratiques
Page 13 à 14	Recensement 2019
Page 15	Club des Aînés
Page 16 à 19	Bibliothèque-Médiathèque
Page 20	Association : AC.PG-CATM-TOE et veuves de la Somme. Section de Monchy-Quivières
Page 21	Association : Judo-Club
Page 22	Association : Tennis-Club
Page 23	Le point sur le RPC
Page 24	L'agence postale
Page 25	Association : Société de chasse
Page 26 à 27	Association : ADMR
Page 28 à 53	Compte-rendu des Conseils Municipaux du 06 Décembre 2017 au 13 Novembre 2018
Page 54	Etat civil de l'année 2018
Page 55	C'était il y a 100 ans

Page de couverture pour 2019 :
Centenaire de la guerre 1914-1918 :
le monument aux morts de Monchy-Lagache

Au seuil de cette nouvelle année, permettez -moi au nom du conseil municipal, de vous présenter nos vœux les meilleurs de bonne et heureuse année 2019. Vœux de bonheur, de prospérité et surtout de santé .que celle-ci puisse vous apporter tout ce que vous en attendez , tant pour vous que pour vos familles.

Fin 2019 verra l'aboutissement de la construction d'une nouvelle école qui sera mise à disposition des enseignants pour offrir à la jeunesse des 7 communes participantes au projet, les meilleures conditions de travail et de confort pour accomplir leur scolarité, Un établissement qui donnera un nouvel élan et améliorera la qualité de vie et de travail de nos enfants et enseignants.

En parallèle à ces nouveaux bâtiments scolaires; des terrains en accession à la propriété ou d'autres offres de logements en locatif pour freiner la baisse de la population . (au 31/12/2018 celle -ci est descendue sous la barre des 700 Habitants), Nous pourrons ainsi accueillir de nouveaux habitants pour redynamiser un tissu social associatif; sportif ou culturel.

Un premier pas a été fait avec la présence dans nos murs d'une étude notariale créée par Maître Laure LIE-NARD et secondée par Mme Muriel LAPCZUK. Nous les saluons et leur souhaitons une pleine réussite parmi nous. N'hésitez pas à vous présenter à l'étude pour profiter de leur conseil et répondre à vos questions.

Il y a 1 an, nous vous présentions Camille notre secrétaire de mairie qui assure avec brio le remplacement de Pascale HANNECART. La tâche n'est pas facile , surtout les aléas inhérents au projet et à la réalisation du futur RPC. N'hésitez pas à vous rapprocher de Joël HAPPE et de Dominique RIGOLIN (Adjoints), ainsi que de Patrick DUPONT et Philippe GOURLIN pour de plus amples renseignements.

En Janvier 2019,vous aurez à répondre aux documents de recensement de la population, Les deux personnes habilitées à se présenter à votre domicile sont Marylène CLAISSE et Philippe DOYEN, ils seront sous l'autorité de Mme Sandra PETILLEON qui œuvre également à l'agence postale.

Réservez leurs le meilleur accueil possible. (Les réponses par Internet sont conseillées.) A l'avance merci.

Nos différentes associations vivent et attendent un regain d'activités, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de leurs responsables; une mention spéciale au Judo-Club qui vient de fêter ses 40 ans d'activités sous la houlette de Mme Agnès RICHY et de son inamovible professeur en la personne de Patrick MISTRAL. Un grand merci pour votre abnégation à maintenir cette activité sur la commune. Notre tissu associatif est encore vivace mais pour combien de temps encore !!!!

Engagez-vous, participez à leurs manifestations afin de leur prouver que vous vous sentez concernés. Le bien vivre ensemble ne s'en portera que mieux. Réagissons ensemble avant qu'il ne soit trop tard.

Il ne faut pas attendre tout de vos élus, personne n'est parfait. L'avenir de notre commune est entre vos mains. La propreté d'un village est l'affaire de tous, elle n'est pas seulement réservée aux employés municipaux; un peu de fleurissement, l'entretien de son fil d'eau serait un bon début

Des travaux ont été effectués en 2018 (réfection de la rue du 8 mai, reprise de la nouvelle rue G.BABOEUF, amélioration du réseau des eaux usées au Foyer Rural, mise en conformité de celui-ci. A l'initiative de Patrick DUPONT et de Dominique WILLEMANN, amélioration de l'acoustique de la salle du Foyer avec la mise en place de nouvelles enceintes, une nouvelle sono et un grand écran déroulant sur la scène.

Néanmoins, beaucoup reste à faire ; notamment à l'église où ; à notre demande, deux personnes sont venues pour effectuer un diagnostic sur la détérioration des soubassements et quelques travaux sur le chemin de croix et les vitraux.

Au foyer rural, s'impose le nettoyage, le dé moussage et la peinture des toitures

Suite au vol commis par effraction au local technique divers matériels nous ont été volés, plainte a été déposée à la Gendarmerie. Afin de nous protéger, nous allons demander un devis pour la pose de caméras pour protéger tout ce secteur. La gendarmerie sera contactée pour une nouvelle information sur la participation à «Voisins Vigilants» en vue d'une future inscription .

En conclusion de mon propos et pour terminer sur une note optimiste je vous informe que la balance entre les naissances et les décès est positive en 2018.



Soirée théâtrale du 6 janvier 2018 : Meurtres à domicile

Vœux du Maire du 12 Janvier 2018

Présentation des vœux de Monsieur le Maire, suivie du verre de l'Amitié

Vernissage de l'exposition : Villes et pays d'Art et d'histoire du 18 Janvier 2018

Repas dansant du 28 Janvier 2018

Repas organisé par l'association des Aînés Ruraux et AC-PG-CATM-TOS et veuves de Monchy-Lagache

Loto-Quine du 24 Février 2018

Organisé par le club des Aînés

Soirée théâtrale du 04 Mars 2018

La pièce de théâtre jouée en picard par la compagnie « la Gaité » de Cartigny, organisée par le Comité des fêtes

Loto-Quine du 10 Mars 2018

Organisé par le Club des supporters de l'Olympique de Monchy-Lagache

Opération « Hauts-de-France propres » du 17 Mars 2018

Organisée par la société de chasse de Monchy-Lagache, cette opération a pour but de procéder aux ramassages des ordures déposées dans nos chemins et nos marais. Merci aux membres de la société de chasse et aux professeurs des écoles et surtout aux nombreux enfants qui ont participé à ce ramassage et affronté des conditions météorologiques difficiles.

Traditionnelle chasse aux œufs de Pâques du 31 mars 2018

Organisée par l'Association des Jeunes (A.J.M.L.), elle s'est déroulée sur le terrain de football. Elle s'est adressée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2

Tournoi de belote du 14 Avril 2018

Organisé par la société de chasse de Monchy-Lagache

Jumelage Franco-Allemand des 28 et 29 Avril 2018

Nous avons accueilli nos amis Allemands pendant ces deux journées. Les retrouvailles furent joyeuses et amicales. Au programme des ces 2 journées, il y a eu l'accueil dans les familles de Monchy ainsi que la visite de la ville d'Albert et de son musée « SOMME 1916 ».

Cérémonie du 08 mai 2018

MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai. Assistance nombreuse.

L'après-midi au foyer, vidéo projection de 2 films (1^{ère} guerre mondiale et débarquement de 1945)

Spectacle annuel de la Bibliothèque le 10 Mai 2018

Cette 10^{ème} édition des contes en pays nous a proposé un spectacle de marionnettes.

Avec la participation des enfants de la médiathèque et la Compagnie Tandem à plumes

Deux marionnettes décident de vous faire partager leurs souvenirs, leurs histoires passées le tout suivi d'un banquet où chacun a amené ses spécialités culinaires ainsi que son breuvage.

Journée très réussie.

Lâcher de truites dans le petit étang le 28 Avril 2018

Organisé par l'association de pêche : l'Amicale des 2 étangs

Exposition : l'Art en Folie du 16 au 30 juin 2018

Créée par l'atelier des jeunes.

Feu de la Saint-Jean et concours de pétanque le 16 Juin 2018

L'amicale des 2 Étangs organise son feu de la Saint-Jean, et ce depuis 1997.

Concours de pétanque, restauration et buvette étaient au rendez-vous en attendant la mise à feu du bûcher.

Fête de la Saint-Pierre : 23/24/25 Juin 2018

Samedi 23 juin l'après-midi : attractions foraines

Soir : Restauration sur place (friterie) et buvette par l'O.M.L. (Préau de l'école)

Bonne humeur et convivialité ont été à l'honneur ; grande influence.

Dimanche 24 juin : Attractions foraines. Buvette par l'O.M.L. (Préau de l'école)

Campement médiéval très apprécié.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Lundi 25 juin : Attractions foraines

Tours de manège offerts aux enfants par les forains, des commerçants et la Municipalité (après la fin de l'école)

Fête des écoles le 30 juin 2018

PAGE : 8

Fête organisée par l'Association des Parents d'Élèves.

Spectacle des enfants, restauration, jeux pour les enfants.

Fêtes et commémoration du 14 juillet 2018

Cérémonie au monument aux morts : Beaucoup de nos concitoyens se sont déplacés pour cette cérémonie. Un verre de l'amitié a été servi au stade.

Animations du 14 juillet : Jeux traditionnels sur le terrain des sports.

Structure gonflable pour jeunes enfants.

Merci aux associations d'avoir animé les stands.

Barbecue du 14 juillet au soir : Une nombreuse assistance a pu passer un moment convivial .

Au menu : Jambon grillé, chips et salades composées (Très vif succès pour le jambon grillé façon Dominique)

Retraite aux Flambeaux

Feu d'Artifice : Il rencontre toujours autant de succès. De l'avis de tous notre feu d'artifice fut une admirable réussite. Félicitations aux artificiers.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Retransmission de la finale de la coupe du monde de football le 15 juillet 2018.

Une sonorisation neuve et un nouveau vidéoprojecteur nous ont permis d'accueillir les passionnés et moins passionnés de football, à une projection sur écran géant au Foyer Rural.

Remercions Patrick DUPONT et Dominique WILLEMANN qui ont œuvré pour réaliser cette installation performante qui a été appréciée de tous.

Le foyer s'est rapidement rempli et près de 150 personnes ont pu assister à la victoire de l'équipe de France qui a gagné ainsi sa deuxième étoile.

Aux déguisements, drapeaux tricolores, maquillages, il a fallu compter aussi sur la Marseillaise reprise en chœur et autres chants de soutien à notre équipe nationale.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Concours de pêche pour adultes et jeunes du 22 juillet 2018

Stage multisports tennis du 23 au 27 Juillet 2018 (Enfants de 5 à 18 ans)

Opération brioches 2018

Elle s'est déroulée du 01 au 07 octobre 2018.

Sous la responsabilité de Geneviève PRESTEL aidée d'une équipe de bénévoles du village elle a permis de récolter **639,25€** déduction faite des achats de brioches d'un montant de 203€ .

Au profit exclusif des PAPILLONS BLANCS. (soit 109,55€ de moins que l'an dernier.)

Festival des Parents - des bébés. Médiathèque du 20 Octobre au 3 Novembre 2018

En présence d'une assemblée fournie, les cérémonies de commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 se sont déroulées mêlant émotion, recueillement et souvenirs.

Différents textes furent lus par Monsieur le Maire, des représentants des associations d'anciens combattants, des enfants des écoles de notre village.

Pour chaque inscrit sur notre monument, il fut déposé une rose en souvenir de leur sacrifice.

Fut ensuite remis à Serge DUBREUCQ la médaille de la Croix du Combattant, médaille obtenue pour son implication dans de nombreux théâtres d'opération aussi bien en Afrique qu'en Europe.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Repas des Aînés du 11 novembre 2018

Une belle journée conviviale, de belles tables décorées et un très bon repas à la satisfaction de toutes et tous. A la fin du repas, les fleurs de décoration ont été proposées à la vente au profit du Téléthon (recette de 50,55 €).

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Journées du Téléthon : mercredi 5 et vendredi 7 décembre 2018

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et les participants qui ont animé ce téléthon.

Des fournisseurs de matière première (lait, œufs, farine etc.) aux préparateurs et cuisiniers des pâtes à crêpes et hot dog et croque-monsieur ainsi que les personnes qui ont rendu les locaux propres après cette animation. (Karaoké et jeux de société)

Remerciements chaleureux au club de judo et à sa présidente Agnès RICHY qui comme chaque année a organisé la soirée Judo du mercredi au profit du Téléthon.

La recette s'est établie à 828€ entièrement versée au Téléthon.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Loto-Quine du 09 Décembre 2018

Organisé par les supporters de l'OML

Marché de Noël du 21 Décembre 2018

Organisé par les parents d'élèves et les enseignants du regroupement scolaire : SIVOS de la vallée de l'Omignon. Des objets confectionnés autour du thème de Noël ont été proposés à la vente.

Les enfants ont chanté pour leurs parents.

Le Père Noël a honoré de sa présence cette manifestation à la grande joie de tous les enfants.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Arbre de Noël du 22 Décembre 2018

Organisé par le Comité des fêtes .

En ce 22 Décembre 2018 , devant une nombreuse assistance, parents et enfants ont pu apprécier un spectacle de marionnettes traditionnelles : Guignol et la Reine des neiges.

Ils nous ont offert un spectacle de qualité plébiscité par toute l'assemblée.

Ensuite les enfants ont attendu le Père Noël devant un buffet avec cakes au chocolat, bonbons et boissons.

Le père Noël a fait une entrée triomphale en distribuant des bonbons aux enfants.

Puis chaque enfant, a pu recevoir un cadeau remis par M le Maire et le Père Noël.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Associations	Date	Objet
Mairie	18/01/2019	Vœux de M. le Maire
Anciens combattants et Aînés Ruraux	20/01/2019	Repas dansant (Foyer Rural)
Club des aînés	24/02/2019	Loto Quine (Foyer rural)
Comité des fêtes	24/02/2019	Représentation théâtrale
Judo-Club	13/04/2019	Repas (Foyer rural)
Société de chasse	27/04/2019	Tournoi de belote (Foyer Rural)
Association des Jeunes	20/04/2019	Chasse aux œufs
Bibliothèque	30/05/2019	Spectacle
Amicale des 2 Étangs	Date à préciser	Fête de la Saint-Jean
Comité des fêtes	22-23-24/06/2019	Fête du village
Association parents élèves	29/06/2019	Fête des écoles
Comité des fêtes	14/07/2019	Fête Nationale
Comité des fêtes	11/11/2019	Banquet des Aînés
Comité des fêtes	04/12 et 06/12/2019	Téléthon
Comité des fêtes	Déc 2019 Date à préciser	Arbre de Noël
Association parents d'élèves	Déc 2019 Date à préciser	Marché de Noël : Selon évolution du RPC
Comité des fêtes	Déc 2019 Date à préciser	Concert de Noël

Carte d'identité / Passeport :

Durée de validité de la carte d'identité :

Pour les cartes délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.

Attention : si vous envisagez de vous rendre dans un pays étranger, il est fortement recommandé de vérifier si ce titre en apparence "périmé" est reconnu. Pour cela : rendez-vous sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Si le titre n'est pas reconnu comme valide, le renouvellement est possible..

Recensement militaire :

Obtenir ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport

<u>En ligne :</u>	<u>Par dossier papier :</u>
Sur https://ants.gouv.fr/ 1. Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives 2. Rendez-vous dans une mairie équipée pour la prise d'empreinte (HAM, PERONNE, SAINT-QUENTIN, AMIENS...) 3. Récupérez votre pièce d'identité dans la mairie où vous avez déposé le dossier 4. Récupérez votre pièce d'identité dans la mairie où vous avez déposé le dossier	Retirez un dossier dans la mairie de votre domicile Rendez-vous dans une mairie équipée pour la prise d'empreinte (HAM, PERONNE, SAINT-QUENTIN, AMIENS...)

Carte grise :

En cas de changement d'adresse, de cession de véhicule, de changement de titulaire, de demande de duplicata :

Rendez-vous sur <https://ants.gouv.fr/>

Ou : Si vous n'avez pas d'accès Internet, des ordinateurs sont à votre disposition à la Bibliothèque Médiathèque de Monchy-Lagache aux horaires d'ouverture.

Ou : Vous avez la possibilité de vous rendre chez un professionnel de l'automobile habilité à faire la démarche de carte grise (service payant 30 € environ)

Pourquoi : Le recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Quand : Entre le 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Où : à la mairie de ton domicile

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité de l'enfant
- et** d'un parent
- livret de famille



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

PIECES A FOURNIR
Dans tous les cas
Pré-demande effectuée sur https://ants.gouv.fr ou cerfa
2 Photographies (<i>moins de 6 mois, fond uni bleu clair ou gris clair</i>)
Justificatif de domicile récent (<i>original</i>)

Cas particulier
Première demande : extrait de naissance avec filiation <u>ou</u> copie intégrale d'acte de naissance (<i>de moins de 3 mois</i>) <u>ou</u> passeport (<i>original + copie</i>)
Renouvellement : l'ancienne pièce d'identité (<i>originale</i>)
Extrait de naissance avec filiation (<i>si CNI ou passeport périmé depuis plus de 5 ans</i>)
Pour les mineurs : pièce d'identité du parent ou tuteur qui signe l'autorisation parentale (<i>originale</i>)
En cas de perte ou vol : la déclaration de perte ou vol et 25 € en timbres fiscaux (https://timbres.impots.gouv.fr) + extrait de naissance avec filiation ou passeport valide
Changement d'état civil : extrait de naissance avec filiation <u>ou</u> copie intégrale d'acte de naissance portant la mention du changement
Parents séparés ou divorcés, en cas de garde alternée : la décision de justice

A savoir
Présence : la présence du titulaire du titre est obligatoire à la demande et à la remise (<i>enfant et adulte</i>), présence obligatoire uniquement à la demande pour les enfants de moins de 12 ans
Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (<i>père, mère, tuteur</i>)
Pour un renouvellement : l'ancienne pièce d'identité sera conservée par la Mairie au moment de la délivrance de la nouvelle
Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de téléphone, y compris mobile, taxe d'habitation ou foncière, avis d'imposition...
A défaut de justificatif à votre nom, vous devez fournir : un justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale + une attestation sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.
Renouvellement de carte d'identité délivrée entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 : la durée est renouvelée de 5 ans pour les personnes majeures au moment de l'établissement de la carte. Attention : certains pays refusent ces cartes.
Se renseigner auprès de votre mairie ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr (dossier pays / conseils aux voyageurs)

DEMANDE DE PASSEPORT

PIECES A FOURNIR
Dans tous les cas
Pré-demande effectuée sur https://ants.gouv.fr ou cerfa (sauf en cas de renouvellement d'un passeport biométrique)
2 Photographies (<i>moins de 6 mois, fond uni bleu clair ou gris clair</i>)
Justificatif de domicile de moins d'1 an (<i>original</i>)
Timbres fiscaux : 17 € (<i>moins de 15 ans</i>) , 42 € (<i>15-18 ans</i>) , 86 € (<i>adulte</i>)
(<i>achetés en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr via la pré-demande</i>)

Cas particulier
Première demande : extrait de naissance avec filiation <u>ou</u> copie intégrale d'acte de naissance (<i>de moins de 3 mois</i>) <u>ou</u> carte d'identité (<i>originale</i>)
Renouvellement : l'ancien passeport (<i>original + copie</i>)
Extrait de naissance avec filiation (<i>si CNI ou Passeport périmé depuis plus de 5 ans</i>)
Pour les mineurs : pièce d'identité du parent ou tuteur qui signe l'autorisation parentale (<i>originale</i>)
En cas de perte ou vol : la déclaration de perte ou vol + extrait de naissance avec filiation ou CNI valide
Changement d'état civil : extrait de naissance avec filiation <u>ou</u> copie intégrale d'acte de naissance portant la mention du changement
Parents séparés ou divorcés, en cas de garde alternée : la décision de justice

A savoir
Présence : la présence du titulaire du titre est obligatoire à la demande et à la remise (<i>enfant de plus de 12 ans et adulte</i>), présence obligatoire uniquement à la demande pour les enfants de moins de 12 ans
Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (<i>père, mère, tuteur</i>)
Pour un renouvellement : l'ancien passeport sera conservé par la Mairie au moment de la délivrance du nouveau
Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de téléphone, y compris mobile, taxe d'habitation ou foncière, avis d'imposition...
A défaut de justificatif à votre nom, vous devez fournir : un justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale + une attestation sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.

Recensement de la Population 2019
16 Janvier 2019 au 17 Février 2019

A partir du 16 Janvier 2019, un agent recenseur passera dans chaque domicile et vous remettra des documents pour remplir les questionnaires (bulletins individuels et feuille de logement)

Vous pouvez soit convenir d'un rendez-vous avec l'agent recenseur pour qu'il revienne récupérer vos documents, soit répondre aux questionnaires via la plateforme **internet** sécurisée mise en place par l'Insee.

Celle-ci est plus intuitive et rapide et sera accessible via les codes confidentiels que l'agent recenseur vous remettra.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018.

On a tous à y gagner!!

Le recensement sur Monchy Lagache c'est:

2 agents recenseurs:



Marylène CLAISSSE



Philippe DOYEN

et

et 1 agent coordonnateur

Sandra PETILLEON

Gérante de l'agence Postale

Disponible à l'agence le lundi de 14h à 15h30, le mardi de 14h à 19h et le jeudi,
vendredi et samedi de 9h à 12h

au 03-22-85-58-61

L'agent coordonnateur sera disponible pour vous aider à remplir votre questionnaire sur Internet.

Vous pouvez l'appeler afin qu'elle vous propose un rendez-vous.

Nous espérons vivement que vous porterez toute l'attention nécessaire au questionnaire afin d'y répondre le plus précisément possible.
Les résultats seront utiles à tous !

En effet le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes (plus une commune est peuplée plus cette participation est importante) Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, conditions de logements...). Enfin le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

Bref le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe.

Dernier point:

Le recensement c'est sûr: Vos données personnelles sont protégées.

Seule l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle fiscal ou administratif.

Votre nom et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, les personnes ayant accès à votre dossier comme Mesdames Claisse et Petilleon et Monsieur Doyen sont tenues au secret professionnel.

Club de l'Omignon – Aînés ruraux de

Monchy-Lagache

Que cette nouvelle année vous garde la Santé, vous apporte Joie et Bonheur, et voie s'accomplir vos plus chers souhaits !

Notre club se porte bien avec ses 36 adhérents. Nos réunions bimensuelles sont l'occasion de nous retrouver et de briser la solitude par les traditionnels jeux de société et de cartes. Trois fois dans l'année, nos réunions se terminent par une soirée « Pizza » ou par le repas de Noël.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Composition du bureau:

Président: Francis SCHRYVE
Vice président: Patrice VANDEROSIEREN
Trésorière: Mauricette SCHRYVE
Secrétaire: Nicole BUJADINOVIC

L'année écoulée a été marquée par plusieurs manifestations:

- Dimanche 28 Janvier, notre repas dansant en association avec les AC.PG CATM.
- Samedi 24 Février, notre loto-quine.
- Mardi 19 Juin, au domaine de l'Arc-en-Ciel, le repas annuel offert aux adhérents.
- Notre réunion du mois d'Août au mini-golf de Saint-Christ après le repas du midi pris sous le chapiteau.

Nos remerciements vont à monsieur le Maire et à son conseil municipal pour la subvention allouée, ainsi qu'aux généreux donateurs que sont nos artisans, commerçants et particuliers à travers les lots offerts pour notre tombola du mois de Janvier.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019

Le Président
Francis SCHRYVE

Bibliothèque-Médiathèque Point information jeunesse Monchy- Lagache

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2019 !!!!

Quelques photos souvenirs :

Rencontres d'auteurs

Frédéric Marais



En partenariat avec le PETR, l'école de Quivières a pu le rencontrer.

Véronique Mazière



En partenariat avec la BDS d'Amiens:

Pour tout public: enfant, mamie, maman Ont pu créer

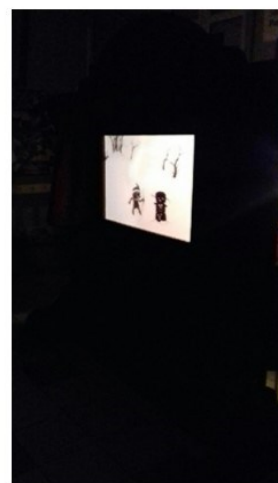
**La Bibliothèque a participé
comme chaque année au Festival des Parents-des bébés organisé par la BDS : de nombreuses animations vous
ont été proposées : cette année 181 personnes en deux semaines ont pu profiter de ces
animations gratuites**



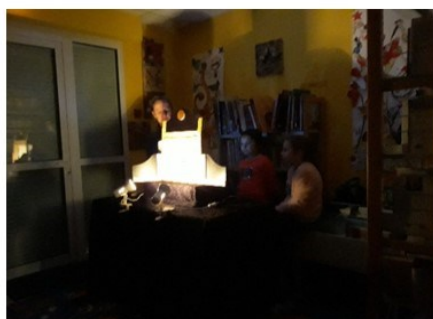
Exposition interactive « Anuki »



Raconte Tapis "« Anuki et la révolte des castors »"



Théâtre d'ombre "Anuki et le coup du lapin" (Merci à Coralie et Oksana de leur aide pour avoir présenté ce spectacle avec moi.



Kamishibai: "Anuki, duel dans la plaine": Ilonna et Floriane ont lu les dialogues de deux personnages



A la fin du festival on a eu le plaisir de créer des coiffes d'indiens



Contes en Somme en partenariat avec le Pays Santerre Haute Somme l'Association des jeunes, le comité des fêtes de Monchy, l'Office Culturel de Brouchy et la Compagnie contes la d'ssus.

Marcel et Joséphine Zappo, deux marionnettes, personnages espiègles et légers, d'un certain âge sont de sortie ! Aujourd'hui les jeunes de l'atelier junior de la médiathèque de Monchy Lagache leur rendent visite. Seul hic, Marcel et

Joséphine ont glisse. Ils ont « comme dirait

la mémoire qui Alzheibeurre », Marcel !



Exposition "L'Art en folie" créée par l'Atelier Jeunesse de la Bibliothèque



En partenariat avec Le PETR Cœur des hauts de France, la Résidence Ste Radegonde d'Athies ont participé à « Je suis venu t'écrire » avec les auteures Sausen Mustavova et Marion Bonneau

Le



Animation en continu "Information-communication" sur le thème de la santé



Le CRIJ des hauts de France et Somme Emploi Service de Péronne étaient présent pour informer les jeunes. Amandine et Constance m'ont aidé à préparer cette animation et ont tenu chacune un Atelier CV et lettre de motivation. Je les remercie pour leur investissement.



Point Information Jeunesse a organisé 3 grands événements cette année :

Mme Lang de la mutuelle Éducation Nationale a animé un stand d'information sur les maladies transmissibles.

Rappel des services de votre Bibliothèque:

Prêt de: Romans adulte et jeunesse, romans audio adulte et jeunesse, livres documentaires, mangas jeunesse, albums jeunesse, BD adulte et jeunesse, CD musicaux, DVD film et documentaire.

Tous les Mercredis:

Pour les enfants de Monchy et les enfants qui habitent à l'extérieur de Monchy

De 14h à 15h00: Atelier Bambins (3 à 6 ou 7 ans) : Lecture d'Albums + illustrations

Un projet de création sur un thème (expo-chants etc.), une inauguration est organisée une fois ce projet abouti où les parents, enfants, élus sont invités.

De 15h00 à 18h00: Atelier Jeunesse: à partir de 7 ou 8 ans: Ordinateur libre sous

surveillance, devoirs (sans aide) ou jeux, et plusieurs projets créés par les jeunes (expo, spectacle, art plastique etc.)

POUR TOUTE INSCRIPTION A CES ATELIERS (places limitées) :

Renseignements sur place ou au 03.22.85.29.66

Adultes, en vous adhérent à la Bibliothèque (3 euros l'année), vous pouvez bénéficier des services proposés gratuitement par la Bibliothèque Départementale de la Somme:



Lisez des magazines dans leur intégralité où et quand vous voulez : Le Kiosk est accessible sur tablette et smartphone ! En choisissant cette ressource, vous aurez accès à un catalogue de plus de 1 000 titres de presse.



Accédez à plus de 3 000 vidéos depuis votre ordinateur, tablette ou mobile ! Le catalogue est constitué des programmes d'Arte (documentaires, spectacles, émissions phares, cinéma...) et de la collection d'Univers ciné (films français et étrangers).



Des centaines de cours en ligne pour le développement des compétences personnelles de chacun.

Rappel des services de votre Point Information Jeunesse

Divers Ateliers: photos, créations,

Aide aux personnes pour tous papiers administratifs

Pôle Emploi: aide à la création d'un CV, d'une lettre de motivation, à la consultation du site de Pôle Emploi, impression de documents.

Documentations : l'organisation des études, les métiers, l'emploi, la formation, la vie pratique, les loisirs, sport et vacances, les études et/ou le travail à l'étranger. Aide aux nouveaux impératifs administratifs via internet.

Rappel : Impressions: noir et blanc (10 centimes), couleur (20 centimes), gratuit pour CV/LM.

Le ludobus en partenariat avec le Centre Social de l'Est de la Somme à chaque période de vacances sauf celles de la Toussaint et de Noël.

Un Atelier création de livres avec l'artiste Eva Vincze en partenariat avec PETR Cœur des Hauts de France pour les enfants de 8 à 12 ans : (2 jours pendant les vacances de Février sur inscription, 12 places maximum) à l'occasion des chemins artistique.

Un atelier « Je suis venu (e) t'écrire » de 3 matinées avec les artistes Sausen Mustavova et Marion Bonneau en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France pour enfants-adultes (12 places maximum).

Contes en Pays: spectacle créé par l'Atelier Jeunes avec des conteurs professionnels (30 Mai 2019) en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France.

Festival des «Parents-des bébés » en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme (vacances de la Toussaint).

Animation tous les derniers Samedis du mois.

Diverses animations et expositions auront lieu également.

Toutes ces animations sont gratuites et réservées à tous les enfants de Monchy et les enfants qui habitent à l'extérieur de Monchy.

Mes remerciements vont vers tous ceux qui m'aide au bon déroulement de toutes ces animation:

Mr le Maire et son conseil municipal, l'association des jeunes de Monchy, le Comité des fêtes, ainsi qu'aux bénévoles: Bruno, Camille, Coralie, Michel, Oksana, Sandra. Et la réussite ne serait pas là non plus sans l'énergie des enfants et l'implication des parents, je leur témoigne toute ma gratitude.

Nouveau : Un panneau d'affichage a été installé sur la devanture de la Bibliothèque, n'hésitez pas à venir le consulter.

Les horaires:

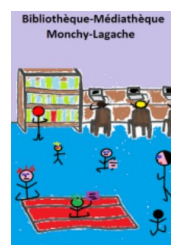
- Mardi: 11h-12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 16h30
- Mercredi: 9h-12h et de 14h-18h
- Jeudi: 14h-18h
- Samedi: 9h-12h

Dorine Gulrich : Animatrice de la Bibliothèque

03.22.85.29.66

biblid@orange.fr

<http://mabib.fr/monchy>





Mr DUPONT Patrick

Président cantonal de HAM secteur de HAM

Président de section Monchy-Quivières-Tertry

Délégué Départemental au AC-PG-CATM de la Somme

7 Rue du Stade

80200 MONCHY-LAGACHE

Tél : 0322830814 Port : 0638232075

Mail : patrick-serge.dupont@orange.fr

Objet : Voyage scolaire du jeudi 24 MAI 2018 organisé par la section de Monchy-Quivières-Tertry

Comme tous les 2 ans notre section organise un voyage scolaire afin d'entretenir le devoir de mémoire avec les enfants de CE2 CM1 CM2 de notre commune.

Voici le programme de la journée :

Départ de Monchy-Lagache à 6H45

Arrivée à la coupole d'HELFAUT à 09H00

Visite de la coupole durée 3H00

Départ pour SALPERWICK à 12H00

Repas « au bon accueil » de 12H30 à 14H00

Visite du marais Audomarois à 14H30

Gouter « au bon accueil » à 16H00

Retour vers Monchy à 17H15

Détente des enfants et réalisation d'un QUIZ sur la coupole

Pendant le retour remise de 3 diplômes aux meilleurs élèves des 3 classes

Remise de friandises aux 27 élèves

Arrivée à 19H00 à Monchy

Ce fut une très belle journée avec la participation de 27 élèves (CE2 – CM1 – CM2) accompagnés de leurs enseignantes ; le car fut complété avec la participation des adhérents de la section et quelques habitants de Monchy soit 36 adultes plus le chauffeur, le car contenant 64 places.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui achètent notre calendrier pour financer ce voyage scolaire.

P.DUPONT

Président Section Monchy Quivières Tertry



L'année 2018 s'est achevée. L'heure du bilan sur la saison écoulée est venue.

2018 a surtout été marquée par la célébration du 40^{ème} anniversaire du club (créé en mars 1978). Pour le reste, le constat est hélas encore le même que les années précédentes : nos effectifs sont en baisse.

La saison 2017/2018 s'est finie avec seulement 38 licenciés qui viennent de 15 communes différentes. Seulement 12 sont de Monchy-Lagache.

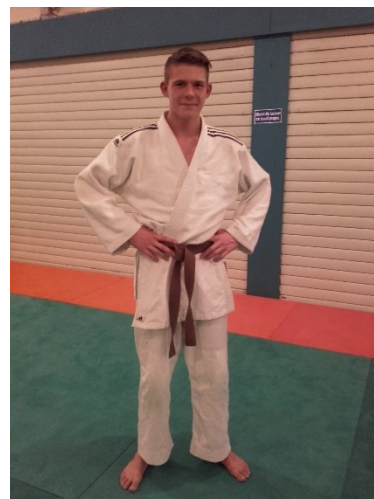
A l'issue du 1^{er} trimestre de la nouvelle saison, nous n'en sommes qu'à 30 licenciés. Les contraintes liées aux études, la lassitude font que chaque année, quelques judokas quittent définitivement le club. Même si nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux jeunes, de nouvelles familles, ils ne suffisent plus à compenser les départs.

Le fonctionnement en 2 groupes mis en place l'an dernier est donc toujours d'actualité.

Le mercredi 5 décembre, comme chaque année, les licenciés et leur famille se sont mobilisés pour le Téléthon et ont permis de récolter **250 euros** pour l'AFM.

Sur un plan purement sportif, peu de nos judokas se déplacent sur les championnats officiels. Cette année encore, seul Sébastien DECISY (minime) a participé à quelques compétitions. Il a été classé 2^{ème} au championnat départemental de sa catégorie.

Nous n'organisons plus d'interclubs mais les plus jeunes du club, des mini poussins aux benjamins, participent à des tournois organisés par les clubs voisins, obtenant, pour certains d'entre eux, d'assez bons résultats.



Sébastien DECISY

Voici les horaires des entraînements menés depuis 40 ans par Patrick Mistral :

Le mercredi au Foyer Rural

1^{er} groupe : 18 h00/19h00 (4 à 10/11 ans)

2^{ème} groupe : 19h00/ 20h15 (ados/adultes)

La Présidente Agnès RICHY

Membres du comité directeur de l'association :

Présidente: Agnès RICHY

Trésorier : Joël RICHY

Secrétaire: Christelle BLEROT

Secrétaire adjointe: Corinne COSTAS

Membres:

Rémy LEBOUCHER

Freddy MONNANTEUIL

Laurence PECHAIN

Bruno RICHY

Pierre RICHY

TENNIS CLUB MONCHY-LAGACHE 2019

PAGE : 22

Au cœur de la vallée de l'Omignon

Le sport c'est la santé !



PORTES OUVERTES INSCRIPTIONS

Vendredi 05 avril de 17h00 à 20h00

Venez nombreux découvrir
notre club de tennis, un goûter vous attend !

STAGES

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant
au joueur confirmé . 25 €

Prêt de raquettes

du 08 au 12 avril et une semaine cet été
Rens et inscriptions 06 11 68 61 01

TOURNOI AMICAL MIXTE CHALLENGE DE L'OMIGNON

Hommes femmes enfants

du samedi 06 avril au vendredi 14 juin

Finale puis apéro diner vendredi 14 juin à 19h30

Renseignements et inscriptions

Bertrand Picart, Nicolas Dassonville

07 87 81 22 65



**2018 Finale du tournoi gagnée par
Rémy Dassonville et Paul Jacquart**

TARIFS

Les tarifs comprennent l'adhésion au
club et la licence FFT.

Adultes

46 € pour le 1er adulte de la famille

40 € pour le 2ème adulte

34 € pour le 3ème adulte

Jeunes (-18ans) : 20 €

Inscriptions – Tickets invités (3€)

06
02
42
07
81
65



99
80
—
87
22

Inscription au club obligatoire avant d'entrer sur le court

Le grillage, les poteaux du court seront
remplacés par la communauté de commune
en ce début d'année

Réservation du court de tennis

uniquement sur internet

<https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

Le bureau

Président : Jean-Baptiste Gru

Secrétaire : Florence Pinchon

Trésorière : Sophie Dercourt

tennisclubmonchy@gmail.com

[facebook.com/Tennis-Club-Monchy-
Lagache](https://facebook.com/Tennis-Club-Monchy-Lagache)

L'année 2018 a démarré avec les travaux de réalisation de la voirie provisoire d'accès au RPC et au futur lotissement.

Courant avril, l'appel d'offres pour les travaux de construction du RPC a été lancé, le marché étant composé de 9 lots. Lors de la remise des offres en mai, nous avons réceptionné 18 offres d'entreprises qui ont été jugées régulières à l'ouverture des plis et début juin notre commission d'appel d'offres a sélectionné les 9 entreprises retenues pour les travaux. Fin juin les ordres de service ont été signés.

Pour la poursuite des travaux, la commune a dû reprendre le marché de l'architecte initialement signé par la com de com. Un dernier contre-temps qui a repoussé la date de démarrage effective des travaux à début septembre.

Un mois de préparation a précédé le début réel des travaux sur le terrain et c'est donc à partir du mois d'octobre que sont comptabilisés les 13 mois de délais prévus au calendrier prévisionnel de la phase d'exécution des travaux.

La livraison du bâtiment est donc fixée à début novembre 2019.

La phase de construction est rythmée par les réunions de chantier hebdomadaires sous le contrôle de l'architecte et de l'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) chargé de faire la liaison entre les entreprises et la maîtrise d'ouvrage et de veiller au respect du calendrier opérationnel.

Vous pouvez suivre l'évolution de la construction sur le site de la commune où des photos sont postées régulièrement. L'élévation des murs de la partie primaire a démarré et le deuxième puits pour la géothermie a été foré sur la parcelle destinée à un parking à côté du cimetière.

La phase de construction étant maintenant bien engagée, il nous faut préparer toute l'organisation du fonctionnement de RPC : acquisition du matériel pour les classes et la cantine, mise en place d'un syndicat de gestion, préparation des circuits de cars scolaires, organisation des services de cantine et de garderie.

Si la météo reste favorable, le calendrier opérationnel pourra être tenu et l'année 2019 verra l'achèvement de ce projet lancé en 2013.

Joël HAPPE
Adjoint chargé
du suivi du
projet du RPC



Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique RPC



Voici des nouvelles de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale de Monchy Lagache est située dans les locaux de la mairie depuis maintenant 10 ans et est en constante évolution. Certes la fréquentation a un peu diminué, mais les opérations bancaires et les achats de produits augmentent.

L'information importante de ce début d'année à vous communiquer concerne les restrictions au niveau bancaire que la Poste m'imposent pour 2019.

Il ne me sera plus possible à compter du 1^{er} janvier d'effectuer les virements bancaires.

Pour des raisons de sûreté et de sécurité, la Poste m'interdit aussi les dépôts en espèces sur les comptes bancaires pour les associations.

Ils étaient tolérés jusque maintenant et seront désormais interdits.

Le prix du timbre a augmenté, toujours 2 tarifs.

Le tarif Rouge distribué en 1 jour (à titre indicatif) à 1,05€ le timbre

Le tarif vert distribué en 2 jours (à titre indicatif) à 0,88€ le timbre

Les tranches restent les mêmes, en fonction du poids, mettre un timbre jusque 20g, 2 timbres jusque 100g, 4 timbres jusque 250g et 6 au-delà.

Afin de redynamiser l'agence, nous avons mis à la vente des cartes d'anniversaire, de Noël, de naissance, de St Valentin... vendues au prix de 3€ et créées par l'atelier Scrabooking de Monchy Lagache.

L'atelier scrapicalmant se réunit tous les mardis après-midi à la mairie

L'opération pièces jaunes a débuté le 9 Janvier et se terminera le 16 Février 2019.

Rappel des horaires:

Lundi: 14h-15h30

Mardi: 14h-19h

Jeudi-Vendredi et Samedi: 9h30-12h

03/22/85/58/61

Merci encore pour vos nombreuses visites à l'agence!

Bonne année 2019 à tous!!

Sandra PETILLEON

SOCIETE DE CHASSE DE MONCHY-LAGACHE

Le bonheur, la paix et la réussite se construisent chaque jour. Alors commençons déjà par y croire, afin de mettre toutes les chances de notre côté.

Recevez au nom de la société de chasse nos meilleurs vœux pour l'année 2019. Que cette année apporte joie et bonheur dans vos familles.

Petit rappel : les demandes pour rentrer dans la société de chasse doivent être adressées au président, avant le premier juin. Actuellement, nous sommes 15 chasseurs pour un maximum de 15 pour la saison 2018/2019.

Composition du bureau :

Président : Dominique RIGOLIN

Vice président : Sébastien DOUAI

Trésorier : Patrice VANDEROSIREN

Secrétaire : Régis CARON

Nous participons encore cette année à l'opération « Hauts-de-France Propres »

Toutes les personnes intéressées par cette action sont les bienvenues.

Le lieu de rendez-vous se situe au local technique de la commune. Les participants devront noter leur nom sur une liste afin d'être connus pour des raisons d'assurance. En plus, nous avons la chance d'avoir un boulanger, qui faute de ne pouvoir participer à cette action, nous offre croissants et pains au chocolat (**un grand merci Stéphane**).



La relève est la :

Quel plaisir de voir les jeunes s'intéresser à la vie de la faune et de vouloir faire perdurer une activité connue depuis des siècles.

Le permis est obligatoire et les règles de sécurité sont un point très important, afin que nous puissions encore tous profiter de ce que la nature nous offre.

Rendez-vous le 27 Avril 2019, pour un tournoi de belote au foyer : début des inscriptions à 14h00.

Le Président

12 Grande Rue

80200 MONCHY –LAGACHE

Tél : 03.22.85.66.07

Fax : 03.22.83.99.45

Notre association est animée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Mesdames Maryse BOUTILLIER et Monique GOURLIN apportent à la commune de Monchy-Lagache un engagement au quotidien.



BÉNÉVOLE À L'ADMR

**REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES DE L'ADMR ! APPORTEZ VOTRE PRÉSENCE,
VOTRE ÉCOUTE, VOTRE AMITIÉ, POUR ÊTRE UN ACTEUR
DE PROXIMITÉ**

Chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles qui encadrent et coordonnent les interventions à domicile réalisées par les salariés. Les bénévoles, par leur engagement et leur nombre, sont la clé de voûte du modèle ADMR qui fait référence dans l'économie sociale.

Ils sont à l'écoute de chaque personne aidée, veillent à son bien être en lien étroit avec l'entourage et conçoivent l'offre de service qui répond le mieux aux besoins de chacun.

Grâce à leur présence, à leur visite auprès des personnes isolées, ils sont aussi les garants du maintien du lien social dans les communes.

Engagés sur le terrain et dans l'économie locale, ils sont également créateurs d'emplois.

[Contactez-nous pour en savoir plus](#)

Une aide au domicile



Quand il devient plus difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable. L'aide à domicile soulage la personne âgée dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, elle l'assiste dans les activités domestiques ou administratives. L'aide à domicile peut être amenée à effectuer différentes tâches, notamment

- **Le ménage**
 - **L'entretien du linge**
 - **La préparation des repas**
 - **Les courses**
- L'accompagnement**

Pour chaque situation nous vous proposons le service adapté à vos besoins.



PAGE 17
Vous avez besoin d'une aide matérielle en raison de votre état de santé pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité et vous permettre de rester à domicile. L'auxiliaire de vie (ou assistante de vie) aide à accomplir les tâches de la vie quotidienne indispensables au maintien à domicile d'une personne âgée dépendante :

L'aide au lever, au coucher

L'aide à l'habillage

L'aide aux déplacements

L'aide à la toilette

Le ménage, l'entretien du linge

La préparation des repas, les courses

L'aide et l'accompagnement à la téléassistance

Nous devons aussi de plus en plus faire savoir que l'ADMR est un service qui ne se limite pas à l'aide aux personnes âgées. Nous pouvons proposer des prestations de confort (ménage, repassage par exemple) à des personnes en activité, un service pour tout public.

Avec l'ADMR, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées.



* ou de crédit d'impôt



HORAIRES DE PERMANENCE

Du Lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les secrétaires de l'association : Christine CHASSAGNOUX et Régine LEPREUX assurent les permanences physiques et téléphoniques et se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement.



L'Association ADMR de Monchy et Environs vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019, que cette nouvelle année vous apporte

Joie, Santé et Bonheur

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2018

Présents : P.LEVERT- Y.BRESOUS- R.CAILLEUX - M.CAPON - P.DUPONT - JB GRU
J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE – P.GOURLIN – D. RIGOLIN – D.WILLEMANN ;

Absents excusés avec procuration : E.ELLEBOODE (Procuration donnée à P.DUPONT)
O.BLERIOT (Procuration donnée à M.CAPON)
A.BORRUECO (Procuration donnée à Y.BRESOUS)

Secrétaires de séance : P.DUPONT – JC ISTE

Ordre du jour :

- Présentation de M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham.
- Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2017
- CCES : Approbation des nouveaux statuts
- CCES : Transfert de la compétence assainissement.
- Remboursement des frais de déplacement d'un élu.
- Cadeau au personnel.
- Demande d'avance pour la voirie au titre du lotissement.
- Refonte de la CAO
- Tableau des effectifs
- Heures supplémentaires
- RIFSEEP
- Renouvellement contrat assurance risques statutaires
- Mise à disposition de la secrétaire au SIVOS
- ,Nouveau tarif d'adhésion à la bibliothèque.
- Informations diverses.

Présentation de M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham

En préalable à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham informe les membres du conseil du contenu de sa mission .Il est chargé de contrôler les assainissements individuels.

M le Maire ouvre la séance à 19h36

Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

Ne participent pas à ce vote pour absence au conseil précédent : JB GRU - R.CAILLEUX D.RIGOLIN

Point N°2 : CCES : Approbation des nouveaux statuts

Conformément à la délibération du 20 novembre 2017 de la Communauté de Commune de l'Est de la Somme modifiant ses compétences, à compter du 1er janvier 2018, le Maire soumet au conseil le projet de modification des statuts.

Le vote à bulletins secrets ayant été demandé réglementairement , il est adopté pour les 2 votes concernant la CCES.

Après délibération cette modification des statuts est approuvée par 11 voix pour et 4 contre.

(vote à bulletins secrets)

Point N°3 :CCES : Transfert de la compétence assainissement.

Ce Transfert au profit de la Communauté de Communes Est de la Somme pose problème et les avis divergent au sein du conseil municipal.

Un consensus entre les différents membres du Conseil Municipal étant difficilement envisageable , il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Un consensus entre les différents membres du Conseil Municipal étant difficilement envisageable, il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Le transfert de l'intégralité de la compétence Assainissement, au profit de la Communauté de Commune Est de la Somme, à partir du 1er janvier 2018 est adopté par 8 voix pour et 7 contre.

(vote à bulletins secrets)

Point N°4 : Remboursement des frais de déplacement d'un élu

le Maire propose de prendre en charge les frais de déplacement engagés par les membres du conseil municipal pour se rendre à des réunions organisées (hors du territoire communal), dans les instances ou organismes où ils représentent la commune de Monchy-Lagache à qualité.

:La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

· Aussi il est acté de rembourser aux élus locaux les frais dont ils s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions aux conditions indiquées ci-dessus.

* Mr le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Point N°5 : Cadeau au personnel.

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi d'un cadeau suite à son départ de la commune.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau...) sera d'une valeur maximum de 500,00€.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Point N°6 : Demande d'avance pour la voirie au titre du lotissement.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN : Maire-Adjoint chargé du dossier.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme peut faire une avance de trésorerie remboursable sur 5 ans et à concurrence de 200 000 € pour aider à la réalisation de la voirie du lotissement « le Mesnil ». Ces travaux doivent débiter au premier trimestre 2018 .

Cette demande d'avance remboursable est approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Mr le Maire est donc autorisé à signer la convention tripartite

Point N°7 : Refonte de la CAO

Lors du conseil précédent, M le Maire avait proposé de mettre ces modifications à l'ordre d'un prochain conseil. M le Maire donne la parole à J HAPPE : Maire-Adjoint.

Ce dernier rappelle que le seul but de cette refonte est de permettre à 2 personnes compétentes et impliquées dans le RPC de siéger à cette commission comme titulaire ou suppléant.

E HUBERT ayant démissionné de cette commission, Y BRESOUS acceptant d'abandonner son poste de titulaire pour devenir suppléant il est procédé au vote des membres de cette commission d'Appel d'Offres. :

Titulaires ; P. LEVERT (Maire et membre de droit)

M.CAPON

R.CAILLEUX

P.DUPONT

Cette nouvelle composition de la commission d'appel d'offre est adoptée à l'unanimité.

Point N°8 : Tableau des effectifs

Vu le tableau des emplois actuels, M le Maire propose à l'assemblée la création de :

- *- 1 emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er janvier 2018,

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- *- 1 emploi de rédacteur à temps non complet (30.50 heures hebdomadaires) à compter du 1er janvier 2018

A l'unanimité le Conseil accepte la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Point N°9 : Heures supplémentaires

Monsieur le maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Il propose d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires de la commune, à compter du 1er Janvier 2018.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point N°10 : RIFSEEP

M le maire propose de mettre en place le Rifseep pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

IFSE

Groupes fonctions IFSE		Montants annuels plafond
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / secrétaire de mairie ...	6000
Groupe 2	Exécution / accueil / agence postale	600

Complément indemnitaire (CI)

Groupes fonctions IFSE		Montants annuels plafond
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / secrétaire de mairie ...	2000
Groupe 2	Exécution / accueil / agence postale	2000

M le Maire propose d'instaurer à compter du 1er janvier 2018 pour les agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :

- o une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- o un complémentaire indemnitaire (CI)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N°11 : Renouvellement contrat assurance risques statutaires

M le Maire propose de renouveler à compter du 1er janvier 2018 et pour une période de 4 ans, le contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS, groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N°12 : Mise à disposition de la secrétaire au SIVOS

Une convention sera établie afin de permettre une mise à disposition du SIVOS de l'Omignon de la secrétaire de Mairie pour un temps à déterminer entre les deux parties.

Point N°13 : Nouveau tarif d'adhésion à la bibliothèque.

Les tarifs de la bibliothèque n'ont pas été mis à jour depuis 2003, aussi M le Maire propose de les réévaluer à compter du 1er janvier 2018.

* Abonnement annuel fixé à 3€ (au lieu de 2€ actuellement) pour les plus de 18 ans et gratuit pour les moins de 18 ans.

* Impression des documents: 0,10 cts d'euro pour du noir & blanc

0,20 cts d'euro pour de la couleur en format A4

0.40 cts d'euro pour de la couleur en format A3

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Point N°14 : Informations diverses

D.RIGOLIN fait part de son inquiétude sur le devenir de Picardie en Ligne.
Qu'en sera-t-il des aides accordées à certaines communes ?????

*** Commune**

M le Maire donne la parole à Mme la Secrétaire.

Il est fait lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif de la commune pour 2016.

Après délibération et explications, M Le maire quitte la salle du conseil

Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.

M le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre des journées européennes du patrimoine, une exposition sur « **les villes et pays d'art et d'histoire** » se déroulera à la médiathèque de notre village du 18 janvier au 13 février 2017.

RPC

J HAPPE informe les membres du conseil que le dossier assainissement ainsi que celui du permis de construire ont été jugés recevables et sont en cours d'examen.

Il fait un point sur les aspects techniques et financiers du dossier RPC.

M le Maire informe les membres du conseil d'une vente de peuplier à 30 € le m3 (prix en hausse)

M le Maire informe les membres du conseil que le café du carrefour sera mis aux enchères : mise à prix : 20 000€ (information recueillie dans la presse) !!!!!!!!.

M le Maire donne lecture d'un courrier émanant de JB GRU et concernant des aspects du PLU.

Levée de séance à 22h20

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Mardi 12 juin 2018

Présents : A. BORRUECO- Y. BRESOUS – R. CAILLEUX- M. CAPON – P- DUPONT- D. GOURLIN -J- B GRU- J. HAPPE- E. HUBERT - J-C. ISTE- P. LEVERT- D. RIGOLIN -D. WILLEMANN

Absents O. BLERIOT pouvoir donné à M. CAPON et E. ELEBOODE pouvoir donné à P. DUPONT

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 06/12/2017

Commune

*Contrat d'entretien d'éclairage public

*Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

* Vote des taux d'imposition 2018. Vote du Budget primitif 2018

* Vote des crédits alloués aux comptes c/65548 et c/65738

Lotissement

. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

RPC

*DTER 2018

*Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

*Vote des autorisations de programme et crédits de paiement. Vote du Budget primitif 2018

Informations diverses.

Secrétaires de séance Jean Claude ISTE et Adeline BORRUECO

Présence de Camille notre nouvelle secrétaire de mairie

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du Lotissement Le Mesnil,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du RPC Le Mesnil,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil

Ouverture de séance à 19h08

Mr MATHIEU trésorier n'arrivera pas à l'heure souhaitée Mr le Maire prévient l'assemblée de son arrivée vers 20h00.

Mr le Maire accueille la nouvelle secrétaire de mairie Camille pour son premier conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la dernière séance (06/12/2017) :

Mr CAPON fait remarquer la dernière ligne est trop synthétisée vu l'importance du débat) ; - Jean Baptiste GRU rejoint Mr CAPON. Il n'était pas question du PLU mais du POS.

Le compte rendu est adopté par : 9 voix pour, 4 contre, une abstention sur 14 votants

4 voix contre (Mrs CAILLEUX, CAPON, GRU, BLERIOT)

1 non participation au vote : (Me BORRUECO)

1 abstention (Me HUBERT)

9 pour : (Mme ELLEBORE ,Mrs BRESOUS,DUPONT,GOURLIN,HAPPE,ISTE,LEVERT,RIGOLIN,WILLEMANN

Contrat d'entretien de l'éclairage publique :

Le contrat actuel arrivant à son terme, la SICAE nous propose un nouveau contrat : contrat lu par M le Maire

Mr CAPON prend la parole et évoque que c'était lui qui avait retenu ce précédent contrat mais qu'à l'heure actuelle ce contrat n'est plus satisfaisant car l'entretien n'est pas effectué comme on le souhaite. Mise éventuellement en concurrence avec la FDE80 (fédération départementale de l'énergie dans le département 80). ?

Un débat s'engage, certains conseillers trouvent que ce contrat est bien cher (7351€ en 2017).

Mr DUPONT évoque que la FDE80 soustraite avec la SICAE ... donc ce sera toujours la SICAE qui viendra effectuer l'entretien.

Mr GOURLIN évoque que la prestation de la SICAE est chère. Il n'y a pas de montant sur cette convention, le conseil le déplore.

Mr DUPONT et Mr RIGOLIN évoquent à leur tour la possibilité de passer en LED les lampadaires. Un investissement à faire mais une rentabilité dans l'avenir, un bénéfice pour les concitoyens et des économies pour la commune.

Le conseil demande à ce que la SICAE renvoie un rapport d'activité à chaque réparation de leur part. (planning de maintenance)

Le conseil réclame à la SICAE un chiffrage global avant de signer cette nouvelle convention.

Dominique WILLEMANN propose de valider le prochain règlement d'entretien à la SICAE à réception du rapport d'activité.

Convention mise au vote, adopté à l'unanimité mais les griefs du conseil leur seront stipulés.

19h55 arrivé de Mr MATHIEU Trésorier Municipal

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 de la commune

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 de la commune, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 de la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 de la commune.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du Lotissement Le Mesnil,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du RPC Le Mesnil,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil

OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du résultat – Budget Principal

Mr le Maire quitte la séance

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	132 659,10 €
Dépenses d'investissement	105 397,64 €
Résultat de clôture de l'exercice	23 562,51 €
Restes à réaliser	4 500,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	19 062,51 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	604 964,65 €
Dépenses de fonctionnement	453 353,58 €
Résultat de clôture de l'exercice	151 611,07 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	604 764,16 €

(Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget principal)

D'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 604 764,00 €

D'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 23 562,00 €

Résultat – Budget Lotissement Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	117 160,75 €
Dépenses d'investissement	157 802,22 €
Résultat de clôture de l'exercice	-40 641,47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	-37 802,22 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	157 802,22 €
Dépenses de fonctionnement	157 802,22 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	0,00 €

Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget annexe Lotissement Le Mesnil)

D'affecter le déficit d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 37 802,00 €

OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du**résultat – Budget RPC Le Mesnil**

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	51 150,00 €
Dépenses d'investissement	66 050,40 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-14 900,40 €
Restes à Réaliser	13 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	-27 900,40 €

1

(Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget annexe RPC Le Mesnil)

D'affecter le déficit d'investissement à la ligne 002, soit un montant de 14 900,00 €

De voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2018 :Taxe d'habitation : **14,91%**Taxe foncière sur les propriétés bâties : **9,13%**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,42%**CFE : **13,77%**permettant d'obtenir un produit fiscal attendu – article 73111 de la nomenclature M14 – de **425 055 €**.**OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section de Fonctionnement	Dépenses		1 168 471,00 €	1 168 471,00 €
	Recettes		1 168 471,00 €	1 168 471,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	4 500,00 €	555 579 ,00 €	560 079,00 €
	Recettes	0.00 €	560 079,00 €	560 079,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget principal

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Annexe**Lotissement Le Mesnil**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget annexe Lotissement Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Prévu	Total
Section de Fonctionnement	Dépenses	601 529,00 €	601 529,00 €
	Recettes	601 529,00 €	601 529,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	639 331,00 €	639 331,00 €
	Recettes	639 331,00 €	639 331,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Lotissement Le Mesnil

OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Annexe RPC Le Mesnil

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget annexe RPC Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section d'Investissement	Dépenses	13 000,00 €	3 626 577,00 €	3 641 577,00 €
	Recettes	0.00 €	3 626 577,00 €	3 641 577,00 €

PAGE : 37

Le Conseil Municipal décide à la majorité par 13 voix pour et deux abstentions :

D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe RPC Le Mesnil

(<Contre ; BLERIOT O et CAPON M)

Mr HAPPE apporte différents détails sur les subventions demandées pour le RPC.

Une subvention qui ne sera pas réalisée (conseil régional),

Une subvention qui sera réalisable le **contrat de ruralité** ; possibilité de solliciter 280000€, attention ce montant ne passera en délibération qu'à l'automne)

Demande la délibération pour une autre subvention (DETR 2018 : dotation d'équipements des territoires ruraux).

Etat (à détailler ci-dessous)		
- DETR 2016	240 000,00	30,00%
- DETR 2017 (report 2016)	280 000,00	35,00%
- DETR 2018	280 000,00	35,00%
- FSL 2016	38 400,00	12,00%
Conseil Régional (uniquement sur le périscolaire)	227 327,60	40,00%
ADEME 2016 (uniquement sur le forage)	35 414,40	70,00%
Conseil Départemental : CDDT 2016	65 175,00	25,00%
Fonds de concours CC du Pays Hamois	725 000,00	
Etablissements publics (3)		
-		
Autres y compris aides privées (3):		
Sous-total :	2 240 000,00	70,00%
AUTOFINANCEMENT		
- fonds propres	960 000,00	30,00%
- emprunts		
- crédit-bail		
autres (4):		
Sous-total :	960 000,00	30,00%
TOTAL (4)	3 200 000,00	

Le Conseil décide à l'unanimité

D'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2018 et arrête le plan de financement suivant :

.Mr HAPPE effectue un point sur le regroupement pédagogique concentré, sur les budgets primitifs selon travaux, les lignes attribuées ou non.

Pour le moment ; le budget du RPC est équilibré.

Mr le Maire libère la secrétaire de mairie Camille s'en va à 21h25

OBJET : DETAILS AUX ARTICLES 657362 – 65548 – 65738 POUR L'ANNEE 2018

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 657362 :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant le bilan financier du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE et afin de pouvoir équilibrer le budget 2018 du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE, d'allouer au C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE une subvention de **3 000,00 €**

D'inscrire la somme de 3 000,00 € à l'article 657362 du budget primitif 2018.

Article 65548 :

INTITULE	Pour mémoire montants versés en 2017 en euros	Montants votés en 2018 en euros
SIVOS de la région de Péronne	2 134,02 €	2 135,31 €
SIVOS de la Vallée de l'Omi-gnon	67 596,96 €	61 364,14 €
Association Syndicale Autorisée de la Rivière Omignon	2 048,62 €	2 048,62 €
SOMME TOTALE	71 779,60 €	65 548,07 €

D'inscrire la somme de 65 548,07 € à l'article 657362 du budget primitif 2018.

Article 65738 :

D'allouer les subventions suivantes pour un total de

INTITULE	Pour mémoire montants votés en 2017 en euros	Montants votés en 2018 en euros
Gymnastique Volontaire	600	600
Tennis-Club	400	600
Club de l'Omignon	450	450
A.D.M.R.	700	1 000
Amicale des 2 Etangs	600	600
Section locale des AC.PG-CATM-	300+300	300
Coopérative scolaire	1 000	1 000
La Vie Libre	100	100
Association Valentin Haüy	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1 500	1 700
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	700	700
Voyage scolaire AC.PG	0	600
MTDA	200	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	200	100
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	150	150
SOMME TOTALE	7 300	8 200

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

La somme de 8 200,00 € est inscrite à l'article 65738 du budget primitif 2018.

Infos diverses :

La parole est donnée à Dominique RIGOLIN, qui :

Remercie René CAILLEUX, d'avoir insisté et appuyé la demande pour l'augmentation du débit internet, un vrai plus pour la population.

Au niveau des vestiaires du stade, tout va être remis aux normes et la toiture refaite. Mathieu réfléchit quant à lui à une autre amélioration par la suite.

La parole est donnée à René CAILLEUX, qui :

Souhaite qu'un mail de remerciement soit envoyé pour remercier la société Orange au nom de la commune.

Fait passer le message d'un appel à la solidarité suite à l'incendie de la maison d'une famille à Dompierre Bequincourt.

Mr le Maire prend la parole et informe le conseil que les tarifs de la SPA changent 0,60€ par habitant et 25€ par enlèvement de chien.

La parole est donnée à Dominique WILLEMAN qui a assisté à la réunion des villages fleuris à Péronne.

Il faut gérer les plantes (ne pas en acheter tous les ans, faire attention aux produits phytosanitaires. Cela demande un investissement de plusieurs années, un vrai changement des méthodes de travail.

Respect de l'environnement

Un village fleuri, c'est une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures.

Des actions en faveur de la biodiversité

Déroulement

Le concours national est ouvert à toutes les communes.

Les communes

- S'inscrivent à la démarche des « Villes et Villages Fleuris » auprès du Conseil Départemental de leur département.
- Organisent le cas échéant les concours communaux des maisons et jardins fleuris.

Les régions

- Attribuent les trois premiers niveaux du label « Villes et Villages Fleuris » (1ère, 2ème, et 3ème Fleur).
- Sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées au niveau 4 Fleurs.

Le maire informe qu'il n'y aura plus de contrat aidé à la commune (plus possible) ; l'employé communal va se retrouver seul pour effectuer les tontes etc... la question est de savoir si l'on embauche quelqu'un. Réflexion en cours.

Il est abordé par les conseillers aussi les incivilités dans le village face aux déchets, bouteilles, herbes dans les fils d'eau. Tout le monde doit un peu se responsabiliser face à cela pour garder un environnement agréable.

Levé de séance à 22h30

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2018

PAGE : 40

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Mercredi 29 Août 2018

Présents : - P. LEVERT- A. BORRUECO- Y. BRESOUS - M. CAPON – P- DUPONT- E. ELEBOODE P. GOURLIN - J. HAPPE- E--J-C. ISTE - D. RIGOLIN

Absents avec pouvoir O. BLERIOT pouvoir donné à M. CAPON

E HUBERT pouvoir donné P LEVERT

JB GRU pouvoir donné P GOURLIN

Absents excusés R. CAILLEUX-D. WILLEMANN

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 10/04/2018

Commune

*Modification du tableau des emplois.

*Décision modificative N°1.

* Délibération autorisant M le Maire à céder des parcelles de bois (vente de peupliers)

* Délibération scindant le marché EIFFAGE ; une partie RPC / une partie lotissement.

* Dématérialisation des actes

* Recensement 2019

* Indemnités aux forains

* Informations diverses.

Foyer Rural.

Secrétaires de séance Jean Claude ISTE et Adeline BORRUECO

Présence de Camille secrétaire de mairie

Ouverture de séance à 19h08

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (10/04/2018) :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité votants

OBJET : Modification du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Adjoint administratif Territorial	C	1	35/35 ^{ème}
- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}

Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1 (à compter du 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
- Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		5	

Cette modification du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative N°1.

TRANSFERT DE CREDITS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 6182	–	Documentation à caractère général et technique	+ 530,00 €
Article 6226	–	Honoraires	
+ 1 200,00 €			
Article 617	–	Etudes et recherches	
- 2 269,00 €			
Chapitre 65	–	Autres charges de gestion courante	
Article 65548	–	Contribution aux organismes de regroupement	+ 539,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21	–	Immobilisations corporelles	
Article 2184	–	Mobilier	
		+ 922,00€	
Article 2111	–	Terrains nus	
+ 401,00€			
Chapitre 27	–	Autres immobilisations financières	
Article 27638	–	Créances immobilisées – autres établissements	- 922,00€

Publics

Chapitre 020	–	Dépenses imprévues	
Article 020	–	Dépenses imprévues	
		- 401,00 €	

OBJET : Délibération autorisant M le Maire à céder des parcelles de bois (vente de peupliers)

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il serait souhaitable de vendre un lot de 913 pieds de peupliers pour un volume estimé de 1184 m³ au prix de 51 984,00€ - parcelles sises le long du chemin de l'étang et du petit marais – Variétés GOY – FLEVO – HAZENDAS.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL A L' UNANIMITE :

- * de confier la vente d'un lot de peupliers de 913 pieds à la Coopérative Forestière de l'Aisne lors de la vente groupée du 24 avril 2018 au prix estimatif de 51 984,00 €.
- * de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- * que les honoraires de la Coopérative Forestière de l'Aisne seront réglés par l'intermédiaire de la Trésorerie de HAM - NESLE.
- que la recette de cette vente sera portée au budget communal.

OBJET : Délibération scindant le marché EIFFAGE ; une partie RPC / une partie lotissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au mois de janvier 2018, le marché pour la création de la voirie de desserte et des réseaux du futur lotissement et du futur regroupement pédagogique concentré a été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Ce marché comprend la création de la voirie de desserte, la création de divers réseaux (électricité, éclairage public, télécoms, eau), la réalisation de l'assainissement du RPC, l'installation d'une bache réserve incendie, la réalisation des trottoirs ainsi que la réalisation de cours de récréation et d'une rampe d'accès...

Monsieur le Maire propose de scinder le marché, tel que le maître d'œuvre, le cabinet Diversités, l'a chiffré, afin de séparer les dépenses à affecter au budget annexe RPC et au budget annexe Lotissement.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE LA MAJORITE

- * De scinder le marché en 2 parties pour affecter les dépenses relatives au RPC au budget annexe RPC et les dépenses relatives au lotissement au budget annexe lotissement
- * D'inscrire les sommes chiffrées par le maître d'œuvre, au budget annexe RPC et au budget annexe Lotissement.

Pour : - P. LEVERT- A. BORRUECO- Y. BRESOUS - P- DUPONT- E. ELEBOODE- D. GOURLIN - JB GRU J. HAPPE- E HUBERT - J-C. ISTE - D. RIGOLIN

Abstentions O. BLERIOT , M. CAPON

OBJET : Dématérialisation des actes.**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE**

- * Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- * Décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de la Somme, représentant l'Etat à cet effet,
- * Décide par conséquent de choisir le dispositif S2low et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Somme Numérique.

OBJET : Recensement 2019**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

De charger Monsieur le Maire de recruter **deux agents recenseurs** et de créer deux emplois de non titulaires en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour effectuer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019.

Chaque agent recenseur percevra la somme de 750,00 € (brut).

De charger Monsieur le Maire de désigner **un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur.

Le coordonnateur, si c'est un élu, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

ACHAT TICKETS MANEGES FETE COMMUNALE JUIN 2018

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant total alloué aux forains installés sur la fête locale, ceci afin de pouvoir offrir, comme les années précédentes, des tours de manèges gratuits aux enfants domiciliés à Monchy-Lagache ou scolarisés au sein du regroupement scolaire Athies - Devise - Monchy-Lagache - Tertry.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE

de fixer à **690,00€** le montant total alloué aux forains installés sur la fête locale

que cette somme sera mandatée par virement administratif (art 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal) par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de HAM-NESLE.

OBJET : Informations diverses.

Coulées de boue

M le Maire informe les membres du conseil que les coulées de boue qui ont affectées le village en plusieurs endroits dont la route de Douvieux ont été limitées (de la boue sur les chaussées mais aucune maison gravement atteinte (probablement le résultat des travaux entrepris il y a 2 ans)

M le Maire informe les membres du conseil que suite à un courrier des habitants de la route de Douvieux, il va organiser une réunion publique avec toutes les personnes concernées (habitants du village, Mairie et agriculteurs)

Foyer Rural.

P DUPONT (Responsable de la gestion du Foyer) constate que les toilettes sont régulièrement bouchées ce qui procure gêne et préjudice financier (appel à vidangeurs professionnels)

Il propose de revoir complètement l'installation et d'éviter les coudes.

RPC.

J HAPPE prend la parole pour informer les membres du conseil que l'appel d'offre à bien eu lieu et que 9 entreprises ont été retenues pour la réalisation du RPC

Cout des travaux (2 755 256.70€ HT)

Si toutes les subventions demandées sont obtenues, le taux de subvention sera de 69.40%.

Travaux.

Parole est donnée à D RIGOLIN , Maire adjoint chargé du dossier.

Stade : mise en conformité de l'existant (vestiaires et locaux pour le football)

Toiture 12 000€

Electricité 9000 €

Toilette pour handicapés 3186 €

Stade : Eclairage du terrain de football (8262€) à l'étude.

Changement des câbles d'alimentation des poteaux d'éclairage

Remplacement des éclairages (passage aux leds)

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2018

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 13 Novembre 2018

Présents : - P. LEVERT- Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - M. CAPON – P- DUPONT- P. GOURLIN- JB GRU - J. HAPPE- E HUBERT -J- C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir E. ELEBOODE pouvoir donné à P LEVERT

Absents excusés O. BLEROT - A. BORRUECO.

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 12/06/2018

Commune :

* Décision modificative N°2

*Amortissement des subventions d'équipements.

*Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) ; adhésion au contrat mutualisé par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de l'ADICO .

Lotissement :

*Décision modificative N°2

RPC :

* Demande de subvention au titre de l'ADEME afin de financer l'investissement géothermique pour la couverture de la totalité des besoins en chauffage du RPC.

* Informations diverses

Secrétaire de séance ISTE Jean Claude.

Ouverture de séance à 19h09

En préambule M le Maire informe les membres du conseil que les problèmes de coulées de boue qui devaient être abordés lors d'une réunion publique l'ont été lors d'une réunion de la SAFER. La Commune et les agriculteurs s'étant mis d'accord pour remédier à cet état dont le responsable principal est la météo.

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (12/06/2018) :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

Pour absence à la réunion précédente R. CAILLEUX et JB GRU n'ont pas participé au vote.

OBJET : Lotissement *Décision modificative N°1

Parole est donnée à Y BRESOUS (premier adjoint) qui présente la décision modificative.

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ,TRANSFERT DE CREDITS

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

Vote pour : P. LEVERT- Y. BRESOUS - R. CAILLEUX — P- DUPONT- P. GOURLIN- JB GRU - E. ELEBOODE - J. HAPPE- E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Abstention ; M. CAPON

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 605	–	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 9 600,00 €
Article 6045	–	Achats d'études, prestations de services	+ 7 700,00 €

Recettes

Chapitre 042	–	Achats et variations de stocks	
Article 71355-042 –		Variation des stocks de terrains aménagés	+ 17 300,00 €

Section d'investissementDépenses

Chapitre 040	–	Stocks	
Article 3355-040 –		Travaux en cours	+ 17 300,00 €

Recettes

Chapitre 16	–	Emprunts et dettes assimilées	
Article 168741 –		Dettes commune	- 182 700,00 €
Article 168751 –		Emprunt CCES	+ 200 000,00 €

OBJET : Commune* Décision modificative N°2OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2TRANSFERT DE CREDITSAPRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE :

Vote pour : P. LEVERT- Y. BRESOUS - P- DUPONT- P. GOURLIN- E. ELEBOODE - J. HAPPE- E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Vote contre : M. CAPON

Abstentions : R. CAILLEUX- JB GRU

Section d'investissementDépenses

Chapitre 20	–	Immobilisations incorporelles	
Article 2041512	–	Subventions d'équipements versés par un groupement de collectivité – bâtiments et installations (FISAC)	+ 481,00 €
Chapitre 21	–	Immobilisations corporelles	
Article 2111	–	Terrains nus	+ 181 297,00 €
Chapitre 27	–	Autres immobilisations financières	
Article 27638	–	Créances immobilisées – autres établissements publics	- 181 778,00 €

OBJET : Commune : Amortissement des subventions d'équipements**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE**

Vote pour : P. LEVERT- Y. BRESOUS - R. CAILLEUX — P- DUPONT- P. GOURLIN- JB GRU - E. ELEBOODE - J. HAPPE-
E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Vote contre : M. CAPON

- d'amortir sur une durée d'une année, à compter de l'exercice 2019, les subventions d'équipement comptabilisées au compte 2041512 pour un montant total de 480,64 €, soit une annuité d'amortissement de 480,64 €.
- que les écritures d'ordre correspondantes seront passées sur les crédits prévus au budget 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042
 - Dépense d'ordre : Article 6811 (dotations aux amortissements sur immobilisations) 480,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 040
 - Recette d'ordre : Article 28041512 (subventions d'équipement versées au Groupement à Fiscalité Propre de rattachement / bâtiments et installations) 480,64 €

OBJET : Commune : Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) ; adhésion au contrat mutualisé par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de l'ADICO .

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN Maire Adjoint.

Ce dernier informe les membres du conseil qu'une loi européenne fait obligation à toutes les administrations d'avoir un accès restreint et sécurisé aux données informatiques afin de respecter la vie privée et les libertés individuelles des administrés.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

Adopte la proposition de Monsieur le Maire,

Inscrit la Commune dans le projet de mutualisation de ce contrat proposé par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant,

Inscrit au budget les crédits correspondants.

OBJET : RPC Demande de subvention au titre de l'ADEME afin de financer l'investissement géothermique pour la couverture de la totalité des besoins en chauffage du RPC

M le Maire donne la parole à J .HAPPE Maire Adjoint chargé du dossier RPC.

Ce dernier informe les membres du conseil que les difficultés qui sont apparues lors de la signature de certains contrats ont été réglées. Les OS (Ordres de service) ont été signés dans tous les corps de métiers et les différents chantiers reprendront à partir du 01/09/2018.

Le retard pris (un mois environ) pourra avoir des conséquences sur la fin des travaux au 30/08/2019. Le projet RPC est cependant sur la bonne voie.

Dans le cadre d'un investissement géothermique pour la couverture de la totalité des besoins en chauffage du futur Regroupement Pédagogique Concentré (RPC), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur une demande d'aide financière auprès de l'ADEME.

Dépenses envisagées (montants H.T.)		Recettes envisagées (montants H.T.)	
Assistance hydrogéologique BET EGEE	6 000,00 €	Fonds propres	124 259,20 €
Création des forages Fp1	91 389,00 €		
Aménagements des forages	16 088,00 €		
Raccordement des puits sur échangeur	26 000,00 €	ADEME	31 917,80 €
Fourniture et pose de la PAC pour chauffage et production d'ECS	16 700,00 €		
TOTAL	156 177,00 €	TOTAL	156 177,00 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

autorise M. le Maire à constituer un dossier de demande d'aide financière de l'ADEME et à signer tout document

OBJET : Informations diverses.

M le Maire : l'Opération « brioches » au profit des papillons blancs aura lieu du 01 au 07 Octobre 2018.

Travaux.

Parole est donnée à D RIGOLIN , Maire adjoint chargé du dossier.

Ce dernier informe les membres du conseil que la com de Com de l'Est de la Somme a voté l'abandon de l'entretien total des voies communales qui seront laissées à la charge des communes ; elle ne prendra en charge que les bandes de roulement et la signalisation.

Il informe les membres du conseil sur l'état des travaux concernant le lotissement ainsi que sur l'état d'avancement des travaux de voiries et ceux du stade

Foyer Rural.

M le Maire informe, qu'en préambule au prochain Conseil Municipal, les membres du conseil seront invités à se rendre au Foyer rural pour assister à une présentation des travaux de vidéo projection et de sonorisation réalisés

P DUPONT Conseiller chargé du dossier foyer rural fait le point sur les aménagements réalisés, la mise en sécurité, la mise aux normes, les locationsetc.

Levée de séance à 20h50

Compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 27 Septembre 2018

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 13 Novembre 2018

Présents : - P. LEVERT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - M. CAPON - P. DUPONT - E. ELEBOODE - P. GOURLIN - E. HUBERT - J.-C. ISTE - D. RIGOLIN - D. WILLEMANN

Absents avec pouvoir : - JB. GRU pouvoir donné à D. WILLEMANN
J. HAPPE pouvoir donné à D. RIGOLIN

Absents excusés : O. BLERIOT.

Ordre du jour :

Contrat d'apprentissage : modification du tableau des emplois

Secrétaire de séance ISTE Jean Claude.

Ouverture de séance à 18h50

M le Maire prend la parole pour informer les membres du conseil qu'il a déjà pris la décision de signer un contrat d'apprentissage pour un jeune de notre commune (jeune qui a donné entièrement satisfaction pendant les quelques mois où il a travaillé pour notre commune). Une convention de formation a été signée avec la Maison Familiale Rurale de Eclusier-Vaux

Formation retenue : CAP jardinier paysagiste. Cette formation en alternance durera 2 ans

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

Décide le recours au contrat d'apprentissage,

Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2018-2019, un contrat d'apprentissage,

De modifier

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Adjoint administratif territorial	C	1	35/35 ^{ème}
- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1 (à compter du 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jusqu'au 31/08/2020)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
- Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		5	

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y rapportant.

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2018

PAGE : 49

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Jeudi 20 Décembre 2018.

Présents : - P. LEVERT- Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - M. CAPON – P- DUPONT- E. ELEBOODE P. GOURLIN- JB GRU - J. HAPPE- E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

BORRUECO. A : pouvoir donné à Y. BRESOUS

BLERIOT. O : pouvoir donné à M. CAPON

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 29/08/2018

* Approbation du compte rendu de la réunion du 27/09/2018

Commune :

* Renouvellement de la garantie du prêt Maison du Cil

* Modification du tableau des emplois.

* Demandes de subventions

* Modification du taux de la part communale de la taxe d'aménagement.

* Avis demande d'exploitation AOPLI

* Baux communaux.

* Prime d'éviction.

* Rue Gracchus Babeuf.

* Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) : adhésion au contrat de l'ADICO.

* Demande de subvention par l'ASEN – Eoliennes

* Informations diverses

Secrétaire de séance ISTE Jean Claude.

Ouverture de séance à 18h39

En préambule M le Maire informe les membres du conseil qu'il abordera en fin de réunion la demande de subvention de la SPA de SAINT-QUENTIN dans le cadre de la convention que nous avons signée avec elle.

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (29/08/2018) :

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour et une voix contre (M CAPON)

Pour absence à la réunion précédente E. ELEBOODE, BLERIOT O et BORRUECO A ne prennent pas partie au vote.

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (27/09/2018) :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants.

Pour absence à la réunion précédente GRU.JB, HAPPE.J et BLERIOT O. ne prennent pas partie au vote.

OBJET : Renouvellement de la garantie du prêt Maison du Cil

Suite à une augmentation de la durée des crédits accordés à la propriété pour les maisons du CIL, la garantie communale doit être prolongée d'autant.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le renouvellement est accordé à l'unanimité.

OBJET : Modification du tableau des emplois.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, suite à la réussite d'un concours, et la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 (à compter du 01/01/2019) 1	35/35 ^{ème} 15/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial	C	1 (jusqu'au 31/12/2018)	35/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jus- qu'au 31/08/2020)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial D : 'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		6	

Cette Modification du tableau est adoptée à l'unanimité

OBJET : Demandes de subventions : soutien aux communes de l'Aude

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de l'Association des Maires de l'Aude (AMA). Le lundi 15 octobre 2018, le département de l'Aude a été touché par des inondations dévastatrices et imprévisibles.

L'association lance un appel national aux dons.

Le conseil municipal décide à la majorité :

(14 voix pour et une abstention (E.HUBERT))

D'autoriser le versement, auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité communes au-
doises 2018 d'une somme de 500 €

OBJET : Modification du taux de la part communale de la taxe aménagement.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien des taux actuels.

OBJET : Avis demande d'exploitation AOPLI

Monsieur le Maire expose que l'Association d'Organisation de Producteurs de Légumes d'Industrie (AOPLI) à ESTREES-MONS a présenté en Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'exploiter deux lignes de préparation pour haricots, sur le territoire de la commune d'ESTREES-MONS. Le périmètre de l'enquête est étendu aux communes de BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS, TERTRY, VRAIGNES-EN-VERMANDOIS et ESTREES-MONS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter deux lignes de préparation pour haricots, sur le territoire de la commune d'ESTREES-MONS.

OBJET : Baux communaux. Renouvellement des baux RIGAUX LEFEVRE

Deux baux de location des chemins communaux sis chemin Tétard ont expiré au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler, **à compter du 1^{er} janvier 2018,** les baux de location de ces chemins, **pour une durée de neuf ans,** selon le détail ci-dessous :

Nicolas RIGAUX : 18a - chemin Tétard -

Nathalie HENRY - LEFEVRE : 9a 80ca - chemin Tétard

.et de fixer le fermage annuel à **165,45 € l'hectare**. payable chaque année en novembre, après parution du cours officiel de l'indice des fermages.

OBJET : Baux communaux : Avenant au bail GOURLIN

Considérant que Monsieur Olivier GOURLIN, agriculteur, a signé un bail à ferme, le 23 juillet 2012 avec la Commune de MONCHY-LAGACHE, pour la location de la parcelle ZV2 pour une superficie de **19a 55ca**, pour une durée de 3 années à partir du 1^{er} Octobre 2012, renouvelable 2 fois par tacite reconduction,

Considérant que la Commune de MONCHY-LAGACHE, propriétaire de la parcelle ZV2 a repris une partie de la parcelle susvisée pour y réaliser des aménagements liés au futur lotissement ainsi qu'au futur regroupement pédagogique

Il est proposé au conseil de réaliser un avenant au bail de M. GOURLIN, pour modifier la contenance de la parcelle louée passant de **19a 55ca à 12a 45ca**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (P. GOURLIN ne participant au vote)

d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail de M. GOURLIN pour diminuer la surface cultivable de **07a 10ca** ;

OBJET : Baux communaux : Prime d'éviction Olivier GOURLIN

La Commune de MONCHY-LAGACHE, propriétaire de la parcelle ZV2 a repris une partie de la parcelle susvisée pour y réaliser des aménagements liés au futur lotissement ainsi qu'au futur regroupement pédagogique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (P. GOURLIN ne participant au vote)

de proposer à Monsieur GOURLIN une prime d'éviction calculée comme suit :

Surface reprise par la Commune	Indemnisation de destruction de récolte		Barème d'indemnisation		TOTAL
	Barème pour le département de la Somme	Total	Barème pour le département de la Somme	Total	
710 m ²	0,276 €/m ²	195,96 €	9357 €/ hectare	664,35 €	860,31 €

OBJET : Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) : adhésion au contrat de l'ADICO.

Suite à la délibération en date du 29 Aout 2018 autorisant l'inscription de la commune dans le projet de mutualisation proposé par la communauté de l'Est de la Somme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ;

d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO, et tous documents s'y rapportant

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

OBJET : Demande de subvention par l'ASEN – Eoliennes

Vu la demande de subvention présentée par l'association ASEN,

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Après un large débat contradictoire ;

Le Conseil Municipal décide (par 6 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions

(la voix du Maire étant prépondérante)

d'approuver le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association ASEN

Pour ; P. LEVERT- Y. BRESOUS- E HUBERT - D. RIGOLIN- J. HAPPE- BORRUECO. A

Contre ; -J-C. ISTE- D. WILLEMANN- JB GRU- E. ELEBOODE- R. CAILLEUX - P. GOURLIN

Abstentions ; P- DUPONT - M. CAPON - BLERIOT. O

OBJET : Participation de la commune pour l'année 2018 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN

La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle notre Commune adhère, a fixé le montant de la participation pour l'année 2018 à **0,50 €** par habitant, **soit** pour 707 habitants : **353,50 €.**

La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de **25 €.**

d'accepter la contribution de **25 €** par prise en charge d'un animal errant.

de procéder à l'inscription sur le Budget 2018 de la somme de : **353,50 €** -
d'accepter la contribution de **25 €** par prise en charge d'un animal errant.

OBJET : Informations diverses

M le Maire donne la parole à J. HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

Ce dernier nous informe que les travaux de terrassement se terminant, ceux des gros œuvres ont pu commencer.

Les financements suivent leurs cours, cependant il sera nécessaire de voter le budget 2019 assez rapidement afin de pouvoir engager les dépenses.

Si tout va bien il serait prévu l'achèvement du RPC pour Novembre 2019.

Pour J HAPPE, il devient urgent de créer un syndicat scolaire pour permettre le fonctionnement du RPC.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé du dossier Lotissement).

Ce dernier nous informe que le permis d'aménager est en bonne voie, déposé, il est actuellement à l'étude.

Il devient nécessaire de déterminer le prix des terrains, donc celui des lots à vendre.

Actuellement, il serait possible de mettre en vente 5 lots disponibles.

En mars nous devrions être fixé sur le devenir de la parcelle qui fait l'objet d'une révision du PLU .

Levée de séance à 20h25

Monchy-Lagache : C'était il y a 100 Ans



Naissances

Jarod Jean-Pierre André Christophe DELEFORTRIE CHASSAGNOUX le 20 Janvier à PERONNE.

Honorine Marie Paule CARBONNAUX le 27 Janvier à SAINT-QUENTIN.

Robin Christian Roland Hugues BERNON le 27 Janvier à SAINT-QUENTIN.

Maël Joël Jean-Claude DETRY le 31 Janvier à SAINT-QUENTIN.

Emile Philippe Jacques PINCHON le 13 Février à PERONNE.

Mallorya MARIE le 15 Février à PERONNE.

Louca Jean-Christophe Daniel TURQUET le 06 Mars à CAMBRAI

Timothé Modeste Raymond HECQ le 16 Mars à SAINT-QUENTIN.

Maxime Emeric Jean-Michel CHASSAGNOUX le 30 Août à PERONNE

Marceau Philippe Eddy DENIS le 16 Octobre à SAINT-QUENTIN

Victoria Audrey Zélia LECOIN le 15 Novembre à SAINT-QUENTIN

Mariages

David Jérôme Bernard POLONIO et Sandrine Lucette, Susy LEFEBVRE le 28 Avril

Pacs

Frédéric André Denis ODELOT et Sophie Renée CARLIER le 19 Juin.

Décès

René Serge Fernand JUBÉ le 24 Février à SAINT-QUENTIN.

Yvette Ida Irma BROUETTE le 3 Mars à HAM.

Patrice Jacky Bernard DODRÉ le 22 Mars à MONCHY-LAGACHE.

Gabriel Jean-Paul GUINET le 1er Mai à MONCHY-LAGACHE.

Marc Gaston Alfred RIGAUX le 07 Mai à AMIENS.

Patrick Georges HERY le 25 Mai à MONCHY-LAGACHE.

Jean-Louis MAIRESSE le 16 Juillet à MONCHY-LAGACHE.

Irène Charlotte BOURBIER le 10 Septembre à PERONNE.

Maxime QUARRÉ le 19 Septembre à SAINT-QUENTIN.

Monchy-Lagache : C'était il y a 100 Ans



Rentrée scolaire 1968

Passons la fermeture de la 4^e classe, il n'y a aucune chance de la voir
appelé 1

1914-18: le C.E.S. de Ham ou les C.E.T. doivent prendre tous les
é-us-lieut plus de 12 ans. Cela serait logique suivant les réformes pré-
vues. Commune participe pour plus de 4000 F. par an au fonctionnement
du C.E.S. de Ham). Cela permettrait d'alléger les effectifs des classes
de Monchy.

A la prochaine rentrée, seront admis en section enfantine les enfants
avant le 31 mars 1964.

Cinquantenaire de l'Armistice de 1918

Passons des jeunes aux Anciens en rappelant que le prochain 11 novem-
bre sera le 50^e anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918.

La Municipalité avec la section locale des Anciens Combattants vou-
drait commémorer cet anniversaire avec plus de solennité afin de rappe-
ler le sacrifice de toute une génération au cours de 5 ans de guerre.

Notre seul village compte 26 combattants tués, 4 victimes civiles et
de nombreux blessés plus ou moins grièvement.

Les rangs des Anciens Combattants s'amenuisent d'année en année. Nous
avons eu la tristesse de voir disparaître dernièrement l'animateur de la
section locale Mr Maurice DUCLERCQ.

Ci-dessous est rappelé le nom de tous les morts au champ d'honneur
de cette guerre de 1914-18:

TROCME Joseph; sous-lieutenant Mort à La Neuville (Marne) le 16-4-17

TROCME Emile; caporal.

AUDINOT Charles

AUDINOT Eugène, Mort le 22-5-19 à l'hôpital d'Amiens

AUDINOT Nestor,

BOCQUET Léon,

CAPRON Abel, Mort le 22-8-14 à Bellefontaine (Belgique)

CAPRON Charles, Mort le 5-11-14 au bois de la Gruerie (Marne)

CENSIER Charlemagne

DENISART Emile

DORVILLE Lucien, Mort le 15-9-14 à Servon St Thomas (Marne)

HURIER Arthur

JOLY Désiré

LECOMTE Emilien

LEFEVRE Victor

LEROUX Arthur, Mort le 10-10-14 au bois de la Gruerie (Marne)

LEROUX Eugène, Mort le 24-10-14 au bois de la Gruerie (Marne)

LEROUX Joseph, Mort le 31-12-14 au bois de la Gruerie (Marne)

PAJOT Adolphe

RIGAUX Léonce

ROUX Auguste, Mort le 12-8-14 à Thiaumont

TRICOTTET Albéric, Mort le 24-8-14 à Longuyon (Neurthe & Moselle)

TRICOTTET Léon

TRINCART Jules

FOUQUET Léon, Mort le 27-9-24 (des suites de la guerre)

Victimes civiles: CARON Henri, DELAMEZIERE Amélie, RIGAUX Jean, VASSEUR
Emile.

Nous aurions voulu mentionner le champ de bataille où ils furent
tués avec la date de leur mort, malheureusement les archives commu-
nales ont été interrompues durant plusieurs années. Il nous manque
beaucoup de renseignements que certains lecteurs pourront peut-être
nous donner.

Il faut rappeler aussi que Monchy complètement rasé et détruit ne